



Le rendez-vous hebdomadaire des amoureux de la nature n°6 du 1^{er} mars 2024

DEGATS DES SANGLIERS : MARCHE DE DUPE SUR LE DOS DES CONTRIBUABLES

Il y a un an jour pour jour, le 1er mars 2023, la FNC, la FNSEA et l'Etat ont signé un accord sur le dos des contribuables pour, soi-disant, « maîtriser les dégâts de sangliers ». Chacun y a retrouvé ses petits marcassins, sauf les contribuables que nous sommes :

La FNC a conservé la possibilité de maintenir une population de sanglier élevée pour justifier sa chasse : l'agrainage, prétendument dissuasif, reste autorisé ; la pratique de la chasse des sangliers en battue est prolongée : il devient chassable toute l'année, y compris en pleine période de nidification et de loisirs de pleine nature. Pour couronner le tout, les chasseurs retrouvent le droit d'utiliser la chevrotine partout en France, une munition qui blesse les animaux plutôt qu'elle ne les tue, et qui est beaucoup plus accidentogène. Ce qui avait valu son abandon.

Les Fédérations départementales des chasseurs ont été indemnisées à hauteur de 18,6 M€ pour l'année 2022 du fait de la guerre en Ukraine. Quel est le rapport me direz-vous entre les chasseurs français et la guerre en Ukraine ? Ils ont prêté leurs armes ? Que nenni : c'est pour compenser la hausse du prix des céréales, et donc du coût des dégâts de sangliers. Ils ne perdent pas le nord. Et là vous vous dites que c'est le ministère de l'Agriculture qui a mis la main à la poche ? Encore faux : c'est le ministère de l'Écologie qui a payé le surcoût du blé. 5 milliards d'€ de budget pour l'agriculture en 2022, auxquels il faut rajouter les 10 milliards de fonds européens, 7,5 de dispositifs sociaux et fiscaux, 1,3 de plan de relance... soit a minima 25 milliards d'€, à comparer aux 2,5 milliards consacrés à la biodiversité et aux paysages.

La FNSEA, de son côté, a obtenu des facilités d'indemnisation (seuil de déclenchement abaissé à 3% de superficie culturale ou 230 € de dégâts), et de destruction des sangliers, ainsi qu'une aide conséquente de la part de l'Etat (voir ci-dessous) ;

Les contribuables, véritables dindons de la farce, payent 60 M€ de leur poche (en plus des 18M€) pour participer pendant trois ans au remboursement des dégâts de sangliers. Comme s'il s'agissait d'un intérêt général pour lequel la nation entière devait se mobiliser. Les sangliers ne tombent pas du ciel comme la grêle. Leur population est le résultat d'une gestion volontaire pour disposer de territoires giboyeux, avec les locations de chasse qui vont avec.

Cerise sur le gâteau, à qui croyez-vous que Christophe Béchu et Marc Fesneau respectivement ministres de l'écologie et de l'agriculture aient confié un rapport pour comparer la situation entre l'Allemagne et la France (deux fois moins de chasseurs Allemands, soit 400.000, tuent autant de sangliers que les nemrods Français...) ? A un certain Alain Péréa, ancien député et président du groupe chasse à l'Assemblée Nationale, qui s'était notamment fait remarquer en déclarant que le VTT devrait être interdit pendant les 4 mois de chasse, et que ce sont les promeneurs qui devraient mettre un gilet orange : <https://www.politique-animaux.fr/alain-perea> D'autres détails « croustillants » sont publics : https://fr.wikipedia.org/wiki/Alain_P%C3%A9r%C3%A9a

Confier la régulation du nombre de sangliers aux chasseurs, ou un rapport sur la régulation des sangliers à Alain Péréa (qui en a déjà écrit un en 2019 https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Rapport-Perea-Cardoux_degats-grand-gibier-chasse_mars2019.pdf), c'est un peu comme de confier un rapport sur la limitation de vitesse au Président de l'automobile club de France, ou un rapport sur la réduction des pesticides au Président de la FNSEA. Voire de confier les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse à la LPO. Mais je m'égare.

Pour ceux qui veulent approfondir le sujet « sanglier » : <https://www.actes-sud.fr/catalogue/nature-et-environnement/sangliers-geographies-dun-animal-politique>

Vous en avez assez des mauvaises nouvelles gouvernementales ?

Prenez donc un bol d'élégance : <https://www.youtube.com/watch?v=F9aFf7GW6Yk&t=4s>

Naturellement vôtre

Meles meles

<https://www.youtube.com/channel/UCNjHISraXGd-yt0RWZdWUFA>